



Lancement de la composante UEMOA du Programme Qualité Afrique de l'Ouest

La Phase 2 du Programme Qualité UEMOA, qui est la composante UEMOA du Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest a été lancée officiellement, mardi 15 avril 2008, dans la salle de conférence des Organes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Ouagadougou, au cours d'une cérémonie solennelle présidée par Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, en présence notamment des Ministres chargés de l'Industrie des Etats membres, du Chef de la Délégation de la Commission européenne à Ouagadougou, et du représentant du Directeur Général de l'ONUDI.

Financée par la Communauté européenne pour un montant d'environ neuf (09) milliards de FCFA, et exécutée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest couvre les quinze Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie, organisés en deux groupes.

La cérémonie du 15 avril 2008 porte sur les actions à mener dans le premier groupe, constitué des Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), pour un montant d'environ quatre (04) milliards de FCFA. Pour le deuxième groupe composé des autres Etats de la CEDEAO (Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria et Sierra Léone) et de la Mauritanie, les actions prévues pour un montant d'environ cinq (05) milliards de FCFA feront ultérieurement l'objet d'une autre cérémonie de lancement.

Les Autorités présentes ont réaffirmé leur totale adhésion au Programme Qualité qui vise une meilleure intégration et une plus grande participation des Etats membres au commerce régional et international et salué l'appui de la Commission européenne et de l'ONUDI.

Le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest vise l'amélioration de la participation des États bénéficiaires au commerce international, grâce au renforcement de la compétitivité des entreprises et à l'harmonisation des dispositions relatives aux Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et aux mesures Sanitaires et Phyto Sanitaires (SPS).

Il permettra, notamment, d'accompagner les entreprises dans la « démarche Qualité », de renforcer les capacités des structures nationales et régionales de promotion de la qualité et de sensibiliser les acteurs socio-économiques à la qualité.

Les représentants du Directeur Général de l'ONUDI, de la Commission européenne et des Etats membres de la CEDEAO, ainsi que de nombreux partenaires au développement et bénéficiaires du Programme Qualité UEMOA, ont pris part à la cérémonie au cours de laquelle ont été présentés les différents axes du Programme.

Il convient de rappeler que le Programme Qualité est une composante majeure de la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA, adoptée en 1999 et dont l'objectif est

d'insérer, de façon harmonieuse, les économies des Etats membres dans le processus de mondialisation, en contribuant, avec les autres Politiques de l'Union, au développement industriel.

Dans ce sens, de 2001 à 2005, la Commission de l'UEMOA a mis en œuvre la phase 1 du Programme Qualité qui a permis d'engager les entreprises et laboratoires de l'Union dans la démarche Qualité et de doter l'UEMOA de structures fonctionnelles chargées de les accompagner en matière d'accréditation, de normalisation, de certification et de métrologie. Une journée UEMOA de la Qualité a été organisée le 30 septembre 2005 pour marquer la fin de cette phase, avec l'attribution du « Prix UEMOA de la Qualité » aux entreprises qui ont excellé dans la promotion de la qualité.

Fait à Ouagadougou, le 15 avril 2008